

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022 – 8H00

1. <u>Création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Gély-du-Fesc</u>

A l'unanimité, les membres du conseil décident la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

2. <u>Fixation du nombre de représentants du personnel et de la commune au Comité Social Territorial commun de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Gély-du-Fesc, avec maintien du paritarisme.</u>

Le conseil, à l'unanimité, décide de fixer à cinq le nombre de représentants de la collectivité pour un effectif dans la collectivité au moins égale à 50 et inférieur à 200 agents, de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité (titulaires et suppléants) égal à celui des représentant du personnel (titulaires et suppléants) et d'opter pour le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

